

Présentation du projet Promenade de Reculée – Rives Vivantes

OSEZ FAIRE FRUGAL

Présentation du site et de son contexte

Angers œuvre depuis de nombreuses années à repenser et panser son lien à la Maine par un travail de stratégie territoriale menée via le plan-programme Angers Rives Vivantes (*annexe 1*). Afin de le mettre en œuvre, la Ville d'Angers a mandaté ALTER PUBLIC en tant que maître d'ouvrage délégué.

Cinq axes majeurs ont été retenus pour les prochaines années :

- Faire de la Maine un lieu révélé et respecté, vecteur d'identité et un lieu d'animations
- Saisir l'opportunité du tourisme fluvestre et fluvial
- Proposer des parcours pour les vélos et les piétons
- Renforcer le corridor écologique formé par la Maine
- Prolonger la transformation urbaine de la voie des berges

Ces axes seront déclinés via plusieurs sites stratégiques de bord de rivière. La Promenade de Reculée est l'une des séquences majeures de cette réactivation de la Maine dont les travaux ont démarré en février 2023 (*annexes 2 à 5*). Pittoresque secteur d'Angers d'1,7km en bordure de rivière, elle assure une continuité entre le nord de la Doure et l'aire naturelle des Basses Vallées angevines, classée Natura 2000, ZNIEFF, RAMSAR et ENS. Plusieurs paysages se succèdent sur cette rive, située entre campagne et entrée de ville. De grands arbres, berges herbeuses, maisons plus ou moins anciennes, venelles, murets de schiste et jardins suspendus laissent place à des séquences plus urbaines où sont concentrés de nombreux flux et des structures majeures de santé. Ancien village de pêcheurs, dont les barques et bateaux amarrés assurent toujours le témoignage, le site vit au rythme de la Maine entre les activités nautiques et de pêche et les inondations régulières.

Trois enjeux ont été identifiés dans le cadre de l'aménagement de la future Promenade de Reculée :

- **Des enjeux écologiques**, nécessitant de trouver des solutions innovantes et résilientes quant à l'exposition des berges de la Maine face aux inondations hivernales récurrentes mais également de préservation, de restauration et d'augmentation des milieux en place, qui constituent la valeur écologique du lieu. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, une réflexion est portée sur la perméabilité du sol, le végétal, l'ombre et la fraîcheur. L'ambition du projet sur cette séquence de Maine est bien de renforcer et mettre en valeur ce corridor écologique sur lequel ont été recensées des espèces faunistiques, floristiques, terrestres et subaquatiques protégées.

- **Des enjeux urbains contemporains** : il s'agit d'organiser toutes les mobilités tout en conservant et pensant des espaces publics agréables et ombragés, avec des espaces généreux pour profiter de la ville et des paysages de la Maine. Un linéaire de 1700 mètres qui intègre piétons, vélos, bus, tramway, voitures, que cela soit pour la promenade ou encore les trajets domicile-travail, engendre forcément certains conflits d'usages. L'idée est donc de clarifier et sécuriser les flux en proposant de nouvelles organisations des profils de manière à répondre aux besoins d'aujourd'hui en anticipant ceux de demain.

- **Des enjeux d'usages** car les bords de l'eau sont attractifs. De par sa taille et sa position, le site rassemble une grande diversité d'usages. De la simple déambulation piétonne aux activités nautiques en passant par la pratique du vélo, la Promenade de Reculée est un espace de respiration notable à l'échelle de la ville. Les aménagements doivent permettre de concilier toutes ces pratiques avec la préservation du cadre pittoresque et apaisé du lieu. Ce sont ces multiples pratiques qui guident le dessin des cheminements, des accès à l'eau ou des endroits de pause privilégiés.

L'ensemble des ateliers de concertation avec les riverains ou les usagers auront permis de cibler les endroits et les usages clefs.

Faire avec les acteurs locaux

Rives Vivantes : un projet né de la concertation

Le projet Rives Vivantes naît d'une concertation long-court avec la communauté des « acteurs de la rivière », ceux qui connaissent et pratiquent la Maine au quotidien. La singularité du projet repose sur une vision tripartite, où les actions de médiation, d'animation de la rivière et les enjeux de gestion et de gouvernance sont tout aussi importants que les aménagements urbains et paysagers. Déployée depuis 2016, cette démarche participative réunissant à la fois des structures publiques, privées et associatives, au-delà des maîtres d'ouvrage et des concepteurs, a permis de constituer un socle commun de connaissances et d'aligner les acteurs sur une compréhension partagée de la Maine. Des idées de continuités pour les piétons et les vélos, d'actions de renaturation ou de préservation de la biodiversité, d'animations, de développement des activités fluviales... Les échanges lors d'ateliers thématiques ont permis de formaliser plus de 70 propositions liées à l'avenir de la Maine. Ces propositions ont ensuite été priorisées par la collectivité et déclinées dans un programme d'actions formant le projet Rives Vivantes tel qu'il est aujourd'hui. *(Annexe 6)*

La concertation de la promenade de Reculée : du général au spécifique

Au-delà de la concertation règlementaire au titre du Code de l'Urbanisme qui prévoyait la mise en place d'une réunion publique, de deux permanences et d'une exposition, des temps spécifiques ont été organisés avec les acteurs de la Promenade de Reculée dans le but d'aider la maîtrise d'œuvre à affiner ses dessins sur la base de leurs premières orientations. Plusieurs temps collectifs se sont déroulés, animés en duo par la maîtrise d'ouvrage (collectivité Ville d'Angers dont élus / aménageur ALTER) et la maîtrise d'œuvre (D'ici là) : un premier atelier à destination des acteurs associatifs, riverains professionnels et les services techniques de la Ville ; un second atelier à destination des riverains de la Promenade de Reculée et des services techniques de la Ville et enfin, un temps de restitution commun avec tous les acteurs de la concertation. *(Annexe 6)*

En parallèle de ces temps collectifs, des rencontres individuelles entre chaque acteur structurant du site ont eu lieu tout au long de la construction du projet, le rendant ainsi cohérent et pérenne. De l'association de riverains « Village de Reculée », aux pêcheurs, en passant par les interlocuteurs du CHU, des restaurants, des associations de cycles, aviron et de voile, chacun a pu partager à plusieurs reprises ses usages et besoins liés au site, permettant à la maîtrise d'œuvre d'ajuster le projet d'aménagement.

Le temps de l'expérimentation

Le linéaire de la Promenade de Reculée ne présente pas les mêmes contraintes techniques dans son intégralité. Entre la rue Boquel et la rue Haute de Reculée, le site est plus étroit du fait de la présence d'une allée de platanes longeant la rivière qui ne permet pas la réalisation d'une piste cyclable. Plusieurs orientations d'aménagement ont donc été réfléchies et le choix s'est porté sur la mise en place d'une vélorue. Cette proposition correspondait au souhait des associations de cycles concertées sur le sujet et plus largement des Angevins, à l'image du projet lauréat du budget participatif communal 2020 « Expérimentons les vélorues ». L'expérimentation de la vélorue a été votée lors du temps de restitution commun entre tous les acteurs de la concertation en février 2022. Mise en œuvre en mai de cette même année, l'expérimentation a majoritairement été saluée par les riverains à l'occasion d'une permanence organisée spécialement à ce sujet. *(Annexe 6)*

Cette méthode qui permet de tester des solutions réversibles a nécessité beaucoup de souplesse de la part des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage. Elle a changé la temporalité du projet. La concertation dans son intégralité, avec son expérimentation, ses temps collectifs et individuels, aura pris un an de plus qu'imaginé. L'aboutissement est un projet qui convient aux différents acteurs.

Donner la parole aux acteurs de la rivière

Au-delà de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement, l'ambition n°1 de Rives Vivantes est avant tout de « Mieux connaître la Maine ». Cette redécouverte de la rivière passe par une valorisation des connaissances qui lui sont liées en donnant la parole aux personnes qui la connaissent et la vivent au quotidien. Dans ce contexte, de nombreuses animations et événements ont vu et verront le jour permettant d'impliquer et de mettre en lumière les acteurs de la Promenade de Reculée. (*Annexe 7*)

Économie des ressources

De l'aménagement au ménagement

Les études environnementales et les attentes des riverains ont permis de réaliser un « pas de côté » en matière d'aménagement par rapport aux premières orientations imaginées sur ce site. Si à l'origine, il était prévu que le bas du chemin de halage soit aménagé, la logique est maintenant de sanctuariser cet espace comme il est afin de ne pas perturber l'écosystème en place. De la même façon, l'accueil mitigé des pêcheurs et des riverains face à une potentielle réorganisation des barques et l'apport d'activités touristiques a poussé les concepteurs à faire machine-arrière. Finalement, le stationnement des barques sera conservé mais hors cale, l'accès au chemin de halage en voiture ne sera plus rendu possible. Concernant les activités touristiques, l'idée est plutôt de conforter l'existant plutôt qu'en ajouter : des équipements confortables et de pause pour les marcheurs, l'amélioration de l'itinéraire cyclable national « La Vélofrancette » pour les cycles, la facilitation des accès à l'eau pour les clubs nautiques.

Préservation des ressources environnementales

Le renforcement des dynamiques naturelles est un objectif primordial dans l'aménagement de la Promenade de Reculée. Pour le traiter, la consultation de maîtrise d'œuvre exigeait une compétence en renaturation. Une attention particulière a été portée sur la méthodologie proposée en matière de protection de l'environnement chez le groupement retenu et le souhait était de ne pas retenir des prestataires étrangers afin de limiter les émissions carbone générés par le projet. Ce travail de renforcement écologique s'inscrit dans un environnement géographique connu pour accueillir des espèces protégées, à l'image de l'inule des fleuves, de la pulicaire commune ou encore de la bouvière et de la mulette épaisse. Les inventaires terrestres, aquatiques, subaquatiques, faune et flore de nos bureaux d'études environnementaux sont venus confortés ceux de la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO) effectués depuis 2013 (*annexes 8 et 9*). Afin de préserver cette biodiversité, plusieurs actions sont mises en place :

- En 1995, un géoplastique noir a été installé sur la quasi-totalité du linéaire des berges de la Promenade pour les protéger de l'érosion, soit environ 1 km. Aujourd'hui, il s'effrite et vient polluer la Maine. Parmi les travaux réalisés, les entreprises ont pour mission de l'enlever et le remplacer par une natte de coco biodégradable. Les berges seront reprofilées avec des talus adoucis, permettant le développement de la biodiversité. En effet, si les talus sont trop pentus, rien ne pousse.

- Les entreprises chargées des travaux se sont engagées à respecter la charte chantier vert (*annexe 10*), visant à la préservation des stations d'espèces protégées et à enjeux dans les zones humides. Cette charte peut se traduire par la vigilance quant à la pollution des sols et ressource en eau, la limitation des rejets dans l'air et des nuisances liées au trafic et acoustiques, la gestion des déchets,

la prise en compte des riverains et la propreté du chantier. Ceci, sous le contrôle du bureau d'études en environnement pour le suivi et les préconisations.

- 388 arbres et arbustes seront plantés Promenade de Reculée en mars et octobre 2023. Une attention particulière est portée à la pérennisation de ces plantations. Il s'agira d'espèces comme le frêne, l'aulne, adaptées à la Maine et qui s'acclimateront aux sécheresses à venir. Aussi, ces nouvelles plantations résilientes contribueront dans la durée au rafraîchissement de l'air lors des fortes chaleurs.

- Une réduction de l'éclairage sur la voirie sera opérée afin de préserver la trame noire formée par la Maine. À ce titre, il est convenu que les pieds de berge ne soient pas éclairés du tout.

- Posttravaux, il est prévu d'évaluer les impacts environnementaux générés par les aménagements Rives Vivantes sur la base d'un diagnostic environnemental appelé « point 1 de l'environnement ». Ce diagnostic s'appuie sur 7 critères d'évaluation : l'eau, les sites et sols pollués, la lumière, les déplacements, les pollutions, le patrimoine et la biodiversité. (Annexe 11)

- Des actions de médiation évoquées précédemment contribuent tout le long du projet à apporter des connaissances quant à l'environnement de la Maine et à sensibiliser les citoyens sur sa protection. Car une Maine que l'on connaît, c'est une Maine que l'on respecte.

Économie du foncier

Dans le cadre du projet Rives Vivantes, le traitement des espaces publics et paysagers de la Promenade de Reculée s'articule avec la réhabilitation du restaurant « La guinguette », situé sur le périmètre et sous maîtrise d'ouvrage directe de la Ville d'Angers. Ce projet connexe s'inscrit dans une volonté de renouveler le tissu urbain sur lui-même et ainsi maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. L'enjeu ici est également d'améliorer le cadre de vie en créant un espace de rencontre et de détente avec une connexion évidente avec la rivière, à l'inverse de l'ancienne structure. L'idée étant d'offrir un moment de pause agréable aux familles des personnes hospitalisées au CHU, au personnel médical ainsi qu'aux membres du club d'aviron et autres citoyens. (Annexe 12)

Réemploi

Afin d'éviter d'acheminer des matériaux sur de longues distances pour la réalisation des travaux, des réflexions ont été menées sur le réemploi. Les pavés du stock de la Ville d'Angers enlevés sur d'anciens projets vont être réutilisés sur une des séquences de la Promenade de reculée, 650 mètres le long des habitations. Une analyse est également en cours afin de valoriser la terre des déblais, tout dépendra de sa qualité.

Baisse de la consommation

Le projet vise une baisse des consommations de ressources au quotidien. En termes d'éclairage public, il est prévu de baisser l'intensité actuelle et de passer l'intégralité en led, un dispositif beaucoup moins consommateur. Ces sujets ont d'ailleurs été partagés avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. En termes de mobilité, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'une vélorue à l'instar de la place qu'occupait la voiture et le stationnement, induisent une baisse des émissions de carbone liées aux véhicules motorisés.

Contact référent : Aurélia Perrotte, chargée de concertation et médiation a.perrotte@anjouloireterritoire.fr 07 50 65 45 20
--